

# Éléments du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti Haïti-Séisme/Reconstruction : La vision gouvernementale

*jeudi 1er avril 2010*



*Extraits du document présenté par le gouvernement à la conférence internationale des bailleurs le 31 mars 2010 à New York*

*Repris par AlterPresse le 1<sup>er</sup> avril 2010*

Le Chef de l'État a défini la vision à long terme du développement d'Haïti dans les termes suivants :

Nous refonderons la Nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030.

Cette refondation se matérialisera en : Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis.

- Une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.

- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif.

- Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont notre pays a besoin pour sa refondation.

- Tout ceci, avec l'encadrement d'un État unitaire, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, fortement déconcentré et décentralisé. Il poursuivait en précisant que pour assurer une bonne cohérence aux interventions, le Gouvernement, en s'appuyant sur les différentes propositions reçues, a établi le cadre de la reconstruction qui s'articulera autour de quatre grands chantiers : 9

1. La refondation territoriale, qui passe par l'identification, la planification et la gestion des nouveaux pôles de développement, la stimulation du développement local, la reconstruction des zones affectées, la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance (routes, énergie et communication), la gestion du foncier garantissant la protection de la propriété et facilitant l'avancement des grands projets.

2. La refondation économique, qui avec la valorisation des secteurs clés, doit viser la modernisation du secteur agricole dans ses composantes offrant un potentiel exportable comme les fruits et tubercules, l'élevage et la pêche avec comme objectif la sécurité alimentaire, le développement d'un secteur de la construction professionnelle, doté de lois et règlements antisismiques et anticycloniques et des structures d'application et de contrôle, la poursuite des activités de l'industrie manufacturière, l'organisation du développement touristique.

3. La refondation sociale priorisant en tout premier lieu un système éducatif garantissant l'accès à l'école à tous les enfants, offrant une éducation professionnelle et universitaire en adéquation avec l'exigence de

modernisation de notre économie, un système de santé assurant une couverture maximum sur tout le territoire, une protection sociale pour les salariés et les plus vulnérables.

4. La refondation institutionnelle qui immédiatement s'attaquera à la remise en fonctionnement des institutions étatiques en priorisant les fonctions les plus essentielles, la redéfinition de notre cadre légal et réglementaire pour mieux l'adapter à nos besoins, la mise en place de la structure qui aura le mandat de gérer la reconstruction, l'établissement d'une culture de transparence et de reddition de comptes qui rende la corruption impraticable sur notre territoire.

Cet idéal à atteindre sur un horizon de vingt ans appelle la mobilisation de tous les efforts, de toutes les ressources pour « réussir le saut qualitatif », thème de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté présentée en novembre 2007. Cette stratégie demeure un point de repère important dans l'énoncé des objectifs à atteindre.

Le séisme du 12 janvier marque cependant une rupture dans les approches utilisées jusque là. L'importance des problèmes à résoudre, des moyens à mobiliser appellent de nouvelles façons de faire, véritablement une nouvelle forme de coopération, une responsabilité mutuelle Haïti – Communauté internationale dans les résultats à atteindre.

Le Plan d'action doit conjuguer l'impératif d'agir maintenant tout en mettant en place les conditions de la croissance structurelle nécessaire dans la durée. Aussi, les « trois grands moments » de la planification des interventions, les échéances sur lesquelles Haïti demande l'appui de la communauté internationale pour réussir cette refondation qui s'avère un devoir historique pour chaque Haïtien et chaque Haïtienne, sont :

- La période d'urgence, qui doit servir à améliorer les conditions d'hébergement des sans-abris, à retourner les élèves à l'école et les étudiants à l'Université et aux centres de formation professionnelle, à préparer la prochaine saison cyclonique de l'été, à poursuivre les efforts pour redonner une normalité à la vie économique notamment en créant massivement des emplois par des activités à haute intensité de main d'oeuvre, en garantissant la stabilité du système financier et l'accès au crédit aux micro, petites et moyennes entreprises, à continuer la réorganisation des structures de l'État. Durant cette période, il faudra travailler sur les stratégies et plans de développement des nouveaux pôles choisis, poursuivre les actions en faveur de l'équipement des zones d'accueil des populations déplacées par le séisme, mettre en place le processus électoral pour éviter tout vide constitutionnel.
- La période d'implantation (dix-huit mois) des projets déclencheurs pour cette Haïti de demain et la mise en place du cadre d'incitation et d'encadrement à l'investissement privé sur lequel est fondé le choix de croissance économique fait par Haïti. En effet, comme le prévoient les différentes analyses et évaluations, les investissements privés, dans l'économie comme 10 dans le social, vont constituer la colonne vertébrale de la refondation de notre pays. Parmi les engagements pris avec les donateurs, il a été retenu d'accompagner le développement du secteur privé, tout le secteur privé, pour le doter des capacités nécessaires pour remplir ce rôle.
- La période de concrétisation de la reconstruction et de la refondation d'Haïti sur un horizon de dix ans pour remettre le pays sur la voie du développement et dix ans de plus pour en faire véritablement un pays émergent.
- La Conférence de New York devrait permettre aux partenaires internationaux de s'engager de manière ferme sur les deux premières périodes et d'accepter le principe d'un accompagnement sur le long terme pour concrétiser ce pacte de responsabilité mutuelle convenue à Madrid dès 2006.
- La Rencontre technique de Santo Domingo a déjà permis de paver la voie dans cette direction en identifiant deux enveloppes plus spécifiques, soit un appui budgétaire de 350 millions de dollars US pour boucler l'exercice budgétaire actuel et un engagement de 3,8 milliards pour la période suivante.

